Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 2 1 DEC. 2023

ID: 038-213800758-20231221-DE_19_12_23_73-DE

COMMUNE DE CHAPAREILLAN DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice 23 Présents 18 Votants 19

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

<u>Présents</u>: Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Gisèle MOTTA (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH.

OBJET: REGLEMENT DU SERVICE ENFANCE 73 - 19/12/2023

Madame Valérie SACLIER, adjointe au maire, présente l'intérêt de préciser et modifier certains points du règlement de l'accueil enfance municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Madame SACLIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ADOPTE le règlement de l'accueil enfance municipal modifié.

PRECISE que le règlement ainsi modifié est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à 15 voix pour et 4 abstentions Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ, Didier CHARAMELET

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. POUR EXTRAIT CONFORME

Affiché le : 2 1 DEC. 2023

Martine VENTURINI Maire